

Fiche de révision brevet

Enseignement moral et civique

Les citoyens dans une démocratie

■ Je sais définir et utiliser dans une phrase :

--Démocratie -- Citoyen -- Nationalité -- Droits civils -- Droits économiques -- Droits sociaux --Droits politiques
-- Pluralisme politique -- Parti politique -- Syndicat – Association

■ Je sais expliquer :

- Quels sont les droits et les devoirs des citoyens en France ?
- Quels sont les droits des citoyens dans l'Union européenne ?
- De quelles façons un citoyen peut s'engager dans une démocratie

La nationalité française permet d'être un citoyen français et d'avoir des droits et des devoirs.

1) Quels sont les droits et les devoirs que donne la citoyenneté française ?

1) En France

Français et étrangers disposent de :

- **Droits civils** qui donnent des libertés fondamentales (la liberté d'expression...).
- **Droits économiques** qui protègent dans le monde du travail (droit d'adhérer à un syndicat...).
- **Droits sociaux** qui donnent des conditions de vie décentes (le droit à une retraite...).
- **Droits environnementaux** qui permettent de vivre dans un environnement respectueux de la nature et de la santé...

Seuls les citoyens français ont des droits politiques comme voter, être élu. **Les étrangers hors Union européenne n'ont aucun droit politique en France.**

En contrepartie, les citoyens ont des **devoirs essentiels** : voter, respecter la loi, payer des impôts...

2) Dans l'Union européenne

Depuis le **traité de Maastricht en 1992**, tout citoyen d'un État membre de l'Union européenne possède des **droits politiques** (droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes), des **droits civils** comme circuler librement dans l'espace européen, et **des droits économiques** comme travailler partout dans l'UE. **Le citoyen a une double citoyenneté : celle de son pays et européenne.**



Conclusion : chaque citoyen français est aussi citoyen européen. À ce titre, il a des droits et des devoirs en France et dans l'UE.

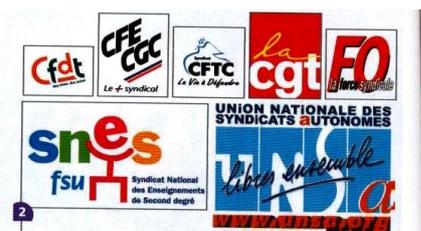
II) Comment un citoyen peut-il s'engager dans la vie de son pays ?

1) Militer dans un parti politique

Ce sont des associations de citoyens qui partagent des convictions communes. Ils sont essentiels au fonctionnement d'une démocratie (si un seul parti = une dictature). Les Républicains, le Parti socialiste, En Marche, le Rassemblement national sont quelques-uns des partis politiques français. Ils **répondent aux problèmes de société** en élaborant **un programme** et en présentant des candidats à chaque élection **dans le but d'exercer le pouvoir**. Ils sont **nombreux** en France : on parle de **pluralisme politique**. Cela permet aux citoyens de **se faire une opinion en vue des élections**.

2) Défendre les droits de ceux qui travaillent à travers un syndicat

Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs, ils sont indépendants des partis politiques. La CGT (confédération générale du travail, Force Ouvrière, la CFDT sont les syndicats les plus importants des salariés ; le MEDEF celui du patronat. **Le droit syndical est reconnu depuis 1884 et garanti par la Constitution de 1958. La négociation, la grève, la manifestation et l'action en justice** sont les moyens d'action utilisés par les syndicats. Les syndicats présentent des candidats aux **élections professionnelles**. **De nombreux droits ont été conquis au prix de luttes syndicales** (congés payés, réduction du temps de travail).



3) Agir dans une association

Ce sont des personnes bénévoles ayant un objectif commun sans but lucratif (sans l'intention de partager des bénéfices et de s'enrichir). **Les associations (1,5 million d'associations et 13 millions de bénévoles en France) existent depuis la loi de 1901.** Elles sont financées par les cotisations de leurs membres, les subventions de l'État et des collectivités locales et par les dons des particuliers. Elles sont particulièrement actives dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et la défense de causes.

4) Accomplir un service civique

Accessible aux personnes âgées de 16 à 25 ans sans condition de diplômes, il consiste à effectuer une mission d'intérêt général (éducation, associations...) 24h par semaine pendant 6 à 12 mois et rémunéré 573 euros par mois.



Conclusion : tout citoyen peut, au travers d'un parti politique, d'un syndicat, d'une association ou du service civique, faire vivre la démocratie.